

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 février 2008

(convocations remises le 12 février 2008)

Etaient présents : P.BOREL J.L. THOMAS C.LEGENDRE G.RIPEAUX H.DAVY A.DENIZET L.BELLIOT D.LEBRETON T.GUILLOUARD R.LELIEVRE F.NORMAND C.PICHEREAU M.RINGUENET-PECATE

Absente excusée : S.TRETON

- **Encaissement d'un chèque de la CNP**

M. le Maire est autorisé à encaisser en recette de fonctionnement un chèque de 392 € de la CNP (régularisation de fin d'année)

- **Fixation indemnités gardiennage des églises 2007 et 2008.**

Les indemnités de gardiennage des églises sont fixées à 450 € pour les années 2007 et 2008. Ces indemnités seront versées à M. Pierre GASNIER et à Mme Marie-Thérèse GUIBOUT.

- **Adhésion au service de médecine professionnelle proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale.**

Les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au service de médecine professionnelle du CDG 53 pour l'année 2008. Le prix de la visite 2008 est fixé à 66,50 € par agent.

- **Avis du conseil municipal sur une demande d'extension de réseau électrique.**

Le Conseil Municipal refuse la prise en charge d'une extension de réseau électrique au village de la Verrerie.

- **Avis du Conseil Municipal sur une demande de certificat d'urbanisme au village de la Courtinière.**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve des avis de la chambre d'agriculture, du syndicat d'électrification et de la direction départementale de l'équipement (pour l'accès à la voirie) à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposé par M. Sylvain DENIS pour son projet de construction de 3 maisons d'habitation près du village de la Courtinière.

- **Contrat de location précaire parcelle I 95 et I 105 2007 et 2008.**

Le prix de location de la Parcelle I 95 est fixé à 77 € de l'hectare,

Le prix de location de la parcelle I 105 est fixé à 107 € de l'hectare

- **Autorisation à donner pour réaliser une étude sur le potentiel éolien de la Commune de LIGNIERES-ORGÈRES.**

La Société JUWI, mandatée par la Communauté de Communes des Avaloirs, est autorisée à faire les vérifications des contraintes techniques pour un éventuel projet éolien sur Lignières-Orgères.

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2007 (commune, service des eaux, service d'assainissement et du centre communal d'action sociale),

Les comptes de gestion et les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité

- COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

	<u>Dépenses Fonctionnement</u>	<u>Recettes Fonctionnement</u>	<u>Résultat Résultat n-1 Résultat clôture</u>	<u>Dépenses Investissement</u>	<u>Recettes investissement</u>	<u>Résultat Résultat n-1 Résultat clôture</u>
<u>Commune</u>	402.203,50	546.535,64	144.332,14 144.332,14	281.963,24	136.300,72	-145.662,52 N-1 :217.194,12 71.531,60
<u>Service Eaux</u>	44.644,80	59.498,64	14.853,84 N-1 :13.397,71 28.251,55	96.406,50	73.038,00	-23.368,50 N-1 :25.786,10 2.417,60
<u>Service Assainissement</u>	26.560,97	28.062,53	1.501,56 N-1 :7.223,16 8.724,72	20.767,97	2.301	-18.466,97 N-1 : 77.433,14 58.966,17
<u>C C A S</u>	4.434,30	3.970,00	-464,30 N-1 : 1.159,95 695,65			

Fait à Lignières-Orgères, le 20 février 2008

Le Maire,

Pascal BOREL